



**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Communication aux citoyens

MISE AU POINT IMPORTANTE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SUJET DU CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DE COMPLEXES TOURISTIQUES INTÉGRÉS WENTWORTH

Wentworth, le 13 septembre 2019

Bonjour chères concitoyennes, chers concitoyens du Canton de Wentworth,

Il nous semble nécessaire aujourd'hui de faire une mise au point importante sur le concept de développement de Complexes touristiques intégrés Wentworth Inc. (CTIW). Au cours des dernières semaines, et plus particulièrement au cours des derniers jours, les dirigeants de l'Association des propriétaires du Lac Louisa (APLL) se sont livrés à une véritable campagne de peur et de désinformation sur ce sujet, en s'appuyant sur des affirmations souvent fausses et trompeuses.

Cela est particulièrement étonnant et désolant compte tenu des nombreuses rencontres ayant eu lieu entre la municipalité et les dirigeants de cette association où nous avons répondu de bonne foi et au meilleur de nos connaissances à toutes leurs questions et interrogations. Et cela, c'est sans compter les nombreuses séances du conseil municipal ainsi que les consultations publiques du 8 juin dernier, au cours desquelles votre conseil municipal a écouté attentivement les préoccupations des dirigeants de l'Association et leur a patiemment répondu, en plus de leur fournir toutes les explications et informations disponibles.

Tout récemment, les dirigeants de l'Association ont laissé entendre sur leur site Internet que le maire de Wentworth aurait été de collusion avec le promoteur afin que des changements soient effectués au règlement de zonage pour faciliter la réalisation d'un éventuel projet de développement récréotouristique sur le territoire de la municipalité. Rien n'est plus faux et mensonger et cela constitue une atteinte grave et inacceptable à la réputation non seulement du maire, mais aussi à celle de tous les membres du conseil municipal et du personnel de la municipalité. Nous faisons appel au sens civique des citoyens de Wentworth pour changer le ton du débat et les méthodes utilisées. Nous n'avons aucun problème à ce que des citoyens soient contre un projet et expriment leurs préoccupations, c'est l'essence même de la démocratie, mais cela doit être fait à l'intérieur d'un dialogue civilisé et respectueux.

Un processus rigoureux

La municipalité du Canton de Wentworth a entrepris il y a plus de deux ans un processus de modification réglementaire en réponse à la modification du schéma d'aménagement de la MRC d'Argenteuil, entrée en vigueur le 8 août 2017. Tout comme les huit autres municipalités locales



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

de la MRC, Wentworth a été dans l'obligation de modifier ses règlements afin de respecter la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et se conformer au schéma d'aménagement révisé.

Le nouveau règlement de zonage, après avoir fait l'objet de plusieurs rencontres de travail du comité consultatif d'urbanisme et du comité consultatif de l'environnement, a été soumis à une première session d'information et de consultation le 23 juillet 2018, à laquelle une quarantaine de personnes ont participé. Même si la loi n'obligeait pas la tenue d'une telle consultation, la municipalité, par souci de transparence, avait jugé pertinent d'amorcer en amont un dialogue avec ses citoyens avant de déposer le projet de règlement.

Par la suite, les projets de plan d'urbanisme, de règlement de zonage et de lotissement de Wentworth ont été déposés le 6 août 2018. Une nouvelle consultation publique a été tenue le 27 août 2018. Le nouveau cadre réglementaire a été par la suite adopté à l'unanimité par votre conseil municipal le 4 septembre 2018 et est entré en vigueur le 14 janvier 2019.

Démarches du promoteur

Sans aucun lien avec ce processus de changement au règlement de zonage de la municipalité, le promoteur (CTIW) a pour sa part informé verbalement le maire de Wentworth en mai 2018 de sa volonté d'acquérir des terrains sur notre territoire.

Le promoteur a fait une première demande d'information administrative auprès de la municipalité le 20 août 2018 afin de connaître l'encadrement réglementaire en vigueur à Wentworth. **Le projet de nouveau règlement de zonage n'a été aucunement affecté ou modifié de quelque façon que ce soit par les démarches et les demandes d'information du promoteur.**

Ainsi, le nouveau règlement de zonage a été développé et adopté dans le cadre d'un processus rigoureux respectant en tous points l'ensemble des lois applicables.

Des craintes non fondées et des propos mensongers

Depuis plusieurs mois, les dirigeants de l'APLL s'évertuent à semer des craintes non fondées dans la communauté au sujet des impacts environnementaux d'un éventuel développement récréotouristique à Wentworth. Cela a été le cas notamment pour l'héronnière, qui jouit pourtant d'une excellente protection dans le nouveau règlement de zonage, équivalente à celle prévue par les normes du gouvernement fédéral.

Pour ce qui est de l'implantation d'un éventuel terrain de golf dans la zone RU6, contrairement à ce qui a été véhiculé par les dirigeants de l'APLL, cela était déjà permis dans l'ancien règlement de zonage, dans la mesure où les différentes normes applicables étaient respectées, notamment en ce qui a trait à l'utilisation des pesticides, des insecticides et des fertilisants. Le nouveau règlement a reconduit ce droit pré-existant mais avec des normes plus strictes sur le plan



**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

environnemental (ex. l'obligation imposée à l'exploitant de récupérer les eaux de ruissellement provenant du terrain).

Nous sommes obligés de constater la mauvaise foi flagrante des dirigeants de l'APLL. Nous aurions été en droit d'attendre de leur part qu'ils exercent un leadership responsable et qu'ils s'engagent dans un véritable dialogue constructif avec la municipalité. Les dirigeants de l'APLL ont été sommés le 11 septembre dernier par mise en demeure de la municipalité de se rétracter et de retirer une récente publication sur leur site Internet qui contient de nombreuses informations fausses, trompeuses et portant atteinte de manière grave et inacceptable à la réputation du maire, de ses conseillers et du personnel de la municipalité.

Soyez assurés que votre conseil municipal a un seul objectif dans ce dossier, soit celui de veiller aux meilleurs intérêts de Wentworth et de ses citoyens en assurant un développement harmonieux de la municipalité.

Merci de l'attention que vous avez porté à cette communication et très belle rentrée automnale à toutes et à tous.

Votre conseil municipal du Canton de Wentworth

* Le conseiller municipal David Smith est présentement en vacances et n'a pas pu être joint pour les fins de cette communication.

Source: Canton de Wentworth

Pour information:

Natalie Black
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Canton de Wentworth
450 562-0701, poste 2926
nblack@wentworth.ca